



Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2016

Soixante et onzième session
Point 113 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 octobre 2016

[sans renvoi à une grande commission (A/71/L.4)]

71/4. Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant le Chapitre XV de la Charte des Nations Unies et réaffirmant le rôle que lui confère l'Article 97,

Accueillant favorablement la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général, qui repose sur les principes de transparence et d'ouverture énoncés dans ses résolutions 69/321 du 11 septembre 2015 et 70/305 du 13 septembre 2016, notamment l'organisation d'échanges informels avec toutes les personnes candidates au poste de secrétaire général, et le fait qu'elle a abouti en temps voulu,

Ayant examiné la recommandation figurant dans la résolution 2311 (2016) du Conseil de sécurité, en date du 6 octobre 2016,

Nomme M. António Guterres Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.

*27^e séance plénière
13 octobre 2016*

